

**COGECO CONNEXION INC.**  
**Modalités particulières – Solutions d'affaires**  
**Annexe – Internet Affaires haute vitesse**  
Dernière mise à jour: le 8 juin 2018

**Utilisation du Service Internet Affaires haute vitesse.** Le service Internet Affaires haute vitesse devrait uniquement être utilisé à partir de l'adresse d'affaires du Client ou autres adresses, tant que leur utilisation est liée à l'entreprise du Client. Il est interdit pour le Client de revendre ou de transférer un Service à une autre personne à quelque fin que ce soit, ou de facturer des frais pour l'utilisation d'un Service, sans l'autorisation préalable écrite de Cogeco. Si Cogeco a connaissance que l'utilisation par le Client d'un Service ou de ses fonctionnalités contrevient aux modalités des présentes ou excède les limites d'utilisation raisonnables établies par Cogeco, à son entière discrétion, ou que le Client se livre à des pratiques commerciales illégales ou trompeuses ou a adopté un comportement interdit par les modalités d'utilisation des Services applicables, Cogeco pourra, à tout moment et sans préavis, limiter ou suspendre l'accès du Client à ce Service. Le cas échéant, le Client devra communiquer avec le service à la clientèle de Cogeco, lequel pourrait exiger le paiement des frais exigibles afin de rétablir l'accès du Client au Service.